CYCLISME

Le Solesmois VANTIGHEM enlève le Championnat régional des Seniors

C'est sur un succès spectaculaire formidable que s'est terminé le championnat régional des seniors organisé hier à La Madeleine par le Comité des Flandres avec le concours de la Pédale Madeleinoise.

La formule du circuit fermé est très appréciée du public ayant ainsi de nombreuses occasions d'applaudir les coureurs qui, stimulés par de belles primes se dépensent à fond et rendent l'épreuve attrayante à la grande joie des spectateurs.

C'était l'opinion des milliers de sportifs qui, hier sur le circuit tracé dans les rues de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul eurent l'occasion d'assister à une course splendide, à la suite de nombreux démarrages qui furent à l'origine de chassé-croisé ayant eu lieu pendant toute l'épreuve.

Le vent violent et les mauvais pavés rendirent ce championnat très pénible et l'on ne peut que s'incliner devant la moyenne horaire, 32 kil. 170 réalisée par le jeune représentant du Vélo club de Solesmes. Vantighem qui franchit la ligne d'arrivée en grand vainqueur.

Pour avoir su placer l'estocade décisive au bon moment, c'est-à-dire à l'instant où le peloton se reposait quelque peu de la poursuite ardue qu'il avait dû accomplir à la suite de l'exploit de l'équipier isolé Deveresse qui fit seul en tête pendant près de 60 kilomètres, Vantighem enrichit son palmarès d'un titre le classant parmi les meilleurs régionaux.

Derrière lui, Devresse de l'O.I.C.L. qui fit longtemps figure de vainqueur récupéra rapidement après son absorption par le peloton et seul, il partit à la poursuite du leader, mais il était trop tard, surtout que Vantighem tournait rond.

Une belle seconde place fut l'apanage du poulain de l'ami Marin qui réalisa l'exploit d'animer la course et de reprendre en 10 km 1' 18.

Il y eut également quelques malchanceux, parmi lesquels nous citerons le champion de la Somme Maison, victime d'un accident matériel au 2e tour et le champion du Pas-de-Calais de vitesse Van den Heede qui dut abandonner au 3e tour pour avarie de machine.

Nous n'oublierons pas également de citer la magnifique organisation réalisée par le toujours jauna Georges Vyt, aidé de ses « Défenseurs de Lille » et des membres de la Pédale Madeleinoise, conduits par leur président M. Vandesompel.

LA COURSE

Dès 11 h., les concurrents retirent leur dossard des mains de MM. Renties, Vieart, Tellier et Sdez, commissaires de course, sous l'œil vigilant de M. Lekieffre ayant à ses côtés M. Dupriez.

Après une reconnaissance en groupe, M. Vyt lâche à 12 h. 30 les 40 concurrents qui, à toutes pédales s'élancent pour accomplir les 20 tours du circuit.

C'est Soufflet de l'O. I. C. L. qui prend le commandement et au lier passage, 3 hommes, Payen, Soufflet et Lenglet ont déjà 50 m. d'avance.

Au 2e tour, Soufflet est rentré dans le rang, mais c'est quand même un trio qui mène la danse, puisque le champion du Pas-de-Calais Rigaut est venu se joindre à Payen et Lenglet.

Derrière Devresse secoue le peloton et lors de la 3e prise, il est en tête avec dans sa roue Rigaut et Lenglet.

Le groupe se reforme, mais Devresse qui est très en forme s'enfuit en compagnie de Dupuis et Deroo.

Pendant 10 tours, soit 63 km, les 3 hommes se relayant bien résistent brillamment à la poursuite du peloton qui emmené par Deprez navigue à 300 mètres.

Au 15e tour, la soudure est faite, mais Vantighem emmenant Carion et Deprez démarre et n'assure 200 mèt. Peu après Vantighem place un puissant démarrage et seul, tente sa chance en s'assurant une avance qui ira jusqu'à 2' 40", le peloton qui a absorbé Carion et Deprez ne réagissant pas avec assez d'énergie.

Au 18e tour, Devresse, toujours lui, lâche à son tour le groupe et dans un style agréable essaie de rejoindre Vantighem, mais il est trop tard, le leader poursuivant sa course d'une allure souple et aiée.

C'est alors l'arrivée, dans la rue Pasteur, devant le siège de la Pédale Madeleinoise à Vantighem, follement applaudi trouve la récompense des valeureux efforts qu'il a fournis.

CLASSEMENT

1er Vantighem, du Vélo club de Solesmes couvrant les 126 km en 3 h. 55' 03", soit à la moyenne de 32 k. 170; 2e Devresse (O.I.C.L.) en 3 h. 56' 25"; 3e Zimmerman (V.C. Solesmes) en 3 h. 58' 20"; 4e Deroo; 5e Deprez; 6e Joly; 7e Delvallée; 8e Lamouret, 9e Carion; 10e Dupuis; 11e Payen tous en 4 h. 00' 35", etc.

La Joie de Travailler sans rhumatismes après 50 ans

Suivez à domicile cette Cure Minérale contre l'acide urique

Avec l'âge, l'estomac et l'intestin fatigués digèrent au ralenti dans le foie la bile raréfiée arrive mal; dans les reins 9 millions de petits canaux "bloqués" peu à peu ne peuvent plus filtrer tout l'acide urique: Les déchets s'accumulent et tourment en poisons qui causent les migraines, les rhumatismes, la goutte. Chaque matin, soulagez l'intestin et les reins, en prenant dans la déjeuner ou dans de l'eau chaude une pincée de Kruschan: Aussitôt 6 sels minéraux agissant à la façon des eaux de sources thermales réputées (telles que celles de Carlsbad et d'Epsom), vous obligent à évacuer naturellement et complètement. Les poisons sont dissous et expulsés au fur et à mesure qu'ils se forment: Les douleurs de l'acide urique sont rapidement soulagées. La digestion devient facile. Une joyeuse sensation de bien-être rajeunit le corps et l'esprit. Commencez demain matin à prendre vos sels Kruschen. Tous pharm. Lab. du Bac, 46, rue du Bac, Asnières (Seine). V. n° 21P.4961.

HOTEL CRONSTAOT. Pl. centre pr. gare 10, rue Lamartine. Paris (9e)

DIEU (Fourmies) en Juniors et ROBAS (Valenciennes) en Cadets sont champions régionaux

Le Championnat régional amateur cyclistes s'est couru dimanche à Arras par un vent violent qui gêna beaucoup les concurrents sur une grande partie du chemin à parcourir.

Le signal du départ fut donné par M. Amédée Doutremepuich à une vingtaine de coureurs qui avaient à parcourir trois ou quatre fois un circuit Dainville-Warlus-Simencourt-Beaumetz-Arras soit 75 km. pour les Cadets et 100 km. pour les Juniors.

On remarquait au départ : MM. A. Doutremepuich, président du Comité départemental du Pas-de-Calais ; Victor Cherles, secrétaire général de Lens ; René Couilliez, André Doré, Pierre Fauve, Raymond Gaffet, Misaël Vanderhauwert, de la délégation sportive d'Arras ; Quida, Marcel Gaffet, ancien coureur de l'A.O. ; Piatel et Delatour.

La course ne connut aucun événement ni incident important. En Juniors, au dernier tour, Diau, dans la côte de Beaumetz, réussit à semer ses adversaires qui ne purent jamais la rejoindre. Robert Doutremepuich tint l'objet de plusieurs crevaisons, ainsi que Glorian et Robin d'Arras qui durent abandonner.

Voici les résultats :

Cadets : 1. Robas, de l'U.V. Valenciennes, les 75 km. en 2 h. 29 ; 2. Delbert (O.I.C.L.), en 2 h. 45 ; 3. Goetynck (C.C. Carvin) ; 4. Stennier (A.S. Fourmies).

Juniors : 1. Dieu (A.S. Fourmies), les 100 km. en 3 h. 11 ; 2. Danappe, de l'U.S. Solesmes, à 1 minute ; 3. Ferbus (O. Amiens) ; 4. Marchent (U.V. Valenciennes), ce dernier eut une crevaison qui l'handicapa.

Le Belge Marcel KINT triomphe au sprint dans Bruxelles-Paris

Cette longue épreuve de 352 km. fut rendue particulièrement dure par le mauvais temps qui sévissait au long du parcours.

Aussi le train ne fut-il pas excessivement sévère au début et les accidentés pouvaient rejoindre assez facilement.

Mais après la frontière, les crevaisons se multiplièrent au point que certains coureurs sont condamnés à l'abandon par manque de boyaux. Tel fut le cas de Maye, Laurent, Panier et d'autres avant Amiens où passait un peloton d'une quarentaine de coureurs.

Après Breteuil, avec l'apparition du soleil, les échappées se déclenchèrent. Ce furent Speicher et Neuville, puis Deprechomme et Dubuisson et suite Vlaemynck et Brambilla. Tout rentra dans l'ordre jusqu'à la sortie de Chantilly, une échappée de Deprechomme, Keteleer, Dubuisson, Brambilla et Goasmat fit monter la moyenne horaire vers le 39.

Kint se chargea de ramener le peloton, mais Vlaeminck, à une trentaine de kilomètres de l'arrivée, tenta une fugue solitaire et... téméraire.

Le petit Belge fit bien figure de triomphateur dans les faubourgs de la capitale, mais au pont de Clichy, dix hommes lui tombaient dessus.

Et au parc des Princes, devant la grande foule, le champion du monde Marcel Kint régnait tout le monde en un aprint éblouissant

LES ARRIVEES

1. Marcel Kint, les 352 km. en 11 h., 22' 29" ; 2. Bonduel ; 3. Keteleer ; 4. Debacker ; 5. Declercq ; 6. Dubuisson ; 7. Deprechomme ; 8. Jéso, les Français ; 9. Ecaters ; 10. Goasmat ; 1. Vlaemynck, tous même temps ; 12. Speicher, 11 h. 22' 56" ; 13. Van Hellemont ; 14 De Muer ; 15. Brambille, etc...

LES FEMMES SERAIENT PLUS HEUREUSES SI...

elles n'étaient trop souvent incommodées par des vertiges, des migraines, des bouffées de chaleur, des lourdeurs de jambes. Elles combattront ces malaises en prenant des Gouttes Florides, qui améliorent la circulation et exercent une action bienfaisante sur l'organisme féminin. Très recommandées entre 40 et 50 ans. Le flacon da Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phles. Lab. Hélin, Châteauroux Visa 646 P. 3303.

NATATION

CHAMPIONNAT DU NORD DE WATER-POLO

LES NAGEURS LILLOIS EN GRANDE FORME

Hier après-midi à la Piscine municipale de Lille « Les Nageurs Lillois » a en grande forme ont battu, au cours d'un match de Water-Polo comptant pour le Championnat des Flandres de 1re division, les Français-Nageurs de Douai par 6 buts à 0.

Bien que le score fut écrasant pour les Douaisiens, nous invitons les poulains de Vandenberghe à s'entraîner sérieusement comme de coutume afin de subir avec succès le grand choc de la finale qui les opposera très prochainement à la valliante et très rapide équipe de l'Escaut-Sport de Valenciennes.

Ce dernier match sera capital pour les « Nageurs Lillois » puisque le vainqueur montera probablement en Division d'Excellence.

Fortifiez votre corps

en suivant le "Régime Ferré"

Nous nous affaiblissons quand notre sang appauvri n'arrive plus à tirer des aliments toute la substance fortifiante. Pour fortifier l'organisme, mettez-le au « régime ferré », en ajoutant simplement à chaque repas 2 pilules Pink, la célèbre remontant à base de fer médicinal, digestible et *dépourvu de fer* comme le fer des épinards ou lentilles. En 4 semaines, le sang anémié s'enrichit souvent de 500 à 600 millions de globules rouges nouveaux, si bien qu'il peut enfin ravitailler généreusement les cellules des tissus et organes. L'organisme est stimulé tout entier. De jour en jour, vous vous sentez pousser des énergies nouvelles, de la résistance, du « cran ». Généralement les enfants poussent mieux, gagnent du poids, des couleurs, de l'entrain. Commencez aujourd'hui ! - 2 pilules Pink par repas. Tous pharmac. Lab. Clars et Biget, 71, rue de Colombes, Asnières, Seine. Visa 82 P2970.

LIBELLULE DENAIN BAT DON PAR 9 à 2

La réunion nautique organisée dimanche à la piscine municipale par l'active Libellule Denaisienne tirait son importance de la rencontre de championnat du Nord de water-polo des équipes premières du club local et de Don. Les visiteurs s'inclinèrent nettement dominés. A la mi-temps, Libelluis menait par 5 à 1 pour terminer sur le score sévère de 9 à 2.

La seconde partie du programme constituait un tournoi entre les nageurs locaux et ceux récemment groupés sous la fanion du C.A.S.I.L. En natation pure comme en water-polo, Libellule se tailla de nouveaux succès. Mais, ce qu'il faut avant tout retenir, c'est l'importance des contingents de jeunes nageurs engagés par les deux clubs locaux et, par conséquent les efforts de la jeunesse en faveur de la natation. Dans ce domaine, il faut rendre un hommage particulier à M. le Docteur Jean Gonlaux, Président et fervent animateur des Libellule

LES RESULTATS

33 m. brasses, débutants. Se sont classés 1ers dans leur série : Ferbet (L.), Thébault (L.), Paler (L.), Beaumont (L.), Flament (C.)

66 m. brasses : 1ers Triaka (L.) Beaumont (L.), Lecœuvre (L.), Fache (L.)

100 m. brasses juniors : 1. Denis 1' 28" (L.) ; 2. Dewit 1' 31" (L.)

33 m. nage libre : 1ers Mérese et Josse (C.) ; 2. Thuilez et Mirault (L.)

66 m. nage libre juniors : 1. Palen Paul 41" (L.) ; 2. Dormigoles 51" (C.)

66 m. dos seniors : 1. Vilcot 55" (L.) ; 2. Blas 1' 05" (C.) ; 3 Maes (L.)

Water-polo : Libellule Denain 11 bat C.A.S.I.L. Denain 1 par 9 à 2.

BOXE

A DECHY

C'est au milieu d'une salle comble que s'est déroulé le gala de boxe, gala plein d'intérêt où chacun donna ce qu'il pouvait, organisation parfaite, aucune critique à faire. Voici les résultats : Cecchini (Dechy Sports) et Lefebvre (Carvin) font match nul ; Trzetkanski (Dechy) et Lamand (Carvin) font match nul ; Solkowiak est battu aux points par Lorthiois (Carvin), Delignières (Dechy) et Terroughe (Carvin) font match nul ; Mayeux (Waziers) bat Dasienski (Dechy) par k. o. au 3e round ; Coupet (Carvin) bat Skowron (Dechy) par arr. de l'arbitre au 2a round ; Peran (Dechy) et Dufour (Waziers) font match nul ; Kobuniecki (Dechy) bat Avez (Carvin) par k. o. au 1er round, la combat ayant duré 1' 28"; Bodaert (Dechy) et Kasnierzack (Hénin-Liétard) font match nul.

Quintonine

Hélin Pharm. CHATEAUROUX Visa 646-P-3303

VOICI DEUX RITOURNELLES DONT LES AUTEURS GAGNENT CHACUN 1.000 FRANCS

(Air: Fais dodo, Colin mon P'tit Frère)

de Mme THOUVENIN-BOJOLY à Saint-Dié (Vosges)

Fais dodo Colin mon P'tit Frère,
Fais dodo, t'auras le gros lot.
Papa a un A.
Maman a un B..
Et moi, j'tachèt'ral
Un billet complet
Fais dodo, Colin mon P'tit Frère,
Car bientôt, t'auras le gros lot.

(Air: Fleur Bleue, de Charles Trenet)

de M. G. DEPOUSIER, à Marcilla

Un billet de Loterie
C'est fleur bleue
Mais un dans chaque série
C'est bien mieux
Le sort a tant d'fantaisie
Qu'il vaut mieux... Etrs deux... A ce jeu...
Un sourire d'une brune
C'est fleur bleue
Mais celui de la fortune
C'est bien mieux...
Plus de châteaux en Espagne...
Une vraie ferme une campagne...
C'est fleur bleue.

Envoyez aussi votre ritournelle au : Service des Concours de la Loterie Nationale : Boîte Postale N°2, Paris.

LOTERIE NATIONALE

IL ÉTAIT UNE FOIS...

un savon extra-mousseux qui levait, protégeait, embellissait le linge, il s'appelait

LE SAVON **LA GIRAFE**

Son jour... reviendra

Une heureuse découverte pour les rhumatisants

Un nouveau corps synthétique a été découvert, et des travaux scientifiques récents ont démontré son extraordinaire pouvoir antirhumatismal. Aucune douleur d'origine arthritique ne résiste à l'action du FINIDOL, produit composé avec cette découverte. En outre, ce nouveau corps élimine l'acide urique et la cholestérine, et « stoppe » ensuite leur production dans l'organisme. On a donc enfin trouvé, avec FINIDOL, un véritable remède spécifique du rhumatisme (même déformanti), de la goutte, de la sciatique, des névrites, du lumbago, des névralgies et des autres diathèses arthritiques.

FINIDOL ne contenant aucun poison, ni stupéfiant, est parfaitement toléré par tout l'organisme, même en prises longtemps répétées, sans réaction nuisible sur aucun organe, notamment sur l'estomac, le foie, les reins et le cœur : on peut donc suivre, avec ce médicament, des cures prolongées.

Enfin FINIDOL, non toxique, est encore un antifébrile un bon somnifère non constipant et un calmant des nerfs sans accoutumance. Il calme aussi les « crampes et barres » d'estomac. FINIDOL, toutes pharmacies, 24.50 la boîte pour une cure de 15 jours en moyenne. Laboratoire SALVOXYL, à ROCHECORBON (Indre-et-Loire). Visa 1082 P 52

D'UN COUP DE PEIGNE faites votre mise en plis

Vos ondulations renaîtront plus souples, plus soyeuses, plus brillantes que jamais, si vous nettoyez d'abord vos cheveux avec la bon

SCHAMPOING MARCEL

VENTE D'ARTIST dans tisket

essayez-la!

Lire dans le N° 13 de ADLER :

Hydravions au-dessus de la Mer Noire / « Les bandits de la guerre » - Lutte contre des bandes en Crimée / Casernes sur rail / Récit vécu d'un chasseur de nuit à l'ouest / Décorés de la Croix Mannerheim / Produits merveilleux tirés du charbon et nombre d'autres articles illustrés du plus haut intérêt

Der Adler

le grand illustré allemand de la Luftwaffe

Édition française 1 Frs. 4.-

Renseignements par l'Agence Dechenne, 16/22, rue du Persil, Bruxelles

Coup de Soleil! ...fièvre, maux de tête vite 'ASPRO'

Laborat. Aspro, Jean Salle, pharmacien, Les Lilas, (Sne). Visa N° 15 P 5348.

BÉBÉ mieux poudré avec moins de poudre

GRACE AU **BÉBÉ-POUDRE DELABARRE** COMPOSÉE

En raison du choix et du dosage de ses composants, son efficacité est telle qu'un saupoudrage légar du **BÉBÉ-POUDRE** donne de meilleurs résultats qu'une couche épaisse d'une poudre ordinaire.

Son "tube pulvérisateur" spécial assure une répartition uniforme et supprime toute perte de Poudre, d'où sérieuse économie.

En vente dans toutes pharmacies. Ets FUMOUZE, 78, Fg Saint-Denis, Paris. H. GLOVER, Dr en Médecine, Pharmacien. Visa n° 169. P. 5817

PILULES FOSTER pour les REINS ET LA VESSIE

Toutes Pharmacies

Lab. Foster, 25, rue St-Ferdinand, Paris Visa N° 158-P-591

Une formule moderne qui active et régularise les fonctions hépatique et intestinale

RIDES CREUSÉES PAR LES MIGRAINES — SCLÉROTIQUE JAUNE — YEUX CERNES — FOIE indolent — INTESTIN paresseux — BOUTONS — BOUCHE AMÈRE — L 905

RIEN ne vieillit un visage, rien ne freine l'élan vital et ne sape plus la santé que les migraines, les douleurs au côté droit, les mauvaises digestions et la constipation, par lesquelles le foie et l'intestin manifestent habituellement leur insuffisance. Ces deux organes sont du reste solidaires : les constipés sont souvent des hépatiques qui s'ignorent. C'est pour venir en aide à ces malades que le Laxatif Richelet a été créé. Cette préparation moderne (qui contient notamment des extraits de glandes), remplace plusieurs médicaments, car elle agit *sur le foie et sur l'intestin*. Le Laxatif Richelet fait affluer la bile qui stimule l'intestin et assure sa désinfection : d'où la disparition des fermentations et putréfactions intestinales et des troubles d'intoxication : migraines, vertiges, lassitude, etc... De plus, le Laxatif Richelet influence favorablement la digestion. Plus de nausées, renvois, ballonnements, etc... La langue se décape, le teint s'éclaircit, la santé s'améliore. Un ou deux comprimés au repas du soir.

a L'activité résulte tout naturellement d'un bon fonctionnement de l'intestin et de Foie.

LAXATIF RICHELET

Ttes Phies - Préparateurs: Laboratoires Richelet, Bayonne (B.-P.) Visa 361. P. 2571

ANNONCES LEGALES

COUR D'APPEL DE DOUAI. — TRIBUNAL SPECIAL. — ORDONNANCE : Nous, Président du TRIBUNAL SPECIAL, près la Cour d'Appel de Douai. Vu les dispositions de la loi du 24 avril 1941, et du 11 septembre 1941. Vu la procédure suivie contre DEROO André-Maurice, fils de Emile et de Marie-Louise HUYGHE, âgé de 22 ans, né le 11 septembre 1920, à Morbecque, domicilié à Morbecque, Section du Parc. ACTUELLEMENT EN FUITE. Inculpé d'avoir sur le territoire de la commune de MORBECQUE, le 9 mai 1943, ensemble et de concert avec les co-prévenus MALLEVAY Rene et COUSYN Robert, FRAUDULEUSEMENT SOUSTRAIT un veau au préjudice du sieur LEROUGE Paul qui en était propriétaire, avec cette circonstance que le vol a été commis, LA NUIT et DANS LES CHAMPS. Infractions prévues et réprimées par l'article 386 parag. 1er du Code Pénal, et la loi du 11 septembre 1941. Attendu que DEROO André, est l'objet d'un mandat d'arrêt de Monsieur le Juge d'Instruction de l'arrondissement d'Hazebrouck, du 1er juin 1943, qu'il n'a pu être saisi. — **PAR CES MOTIFS:** Disons que DEROO André, sera tenu de se représenter dans le délai de DIX JOURS, à compter de l'accomplissement de la dernière en date des formalités de la publication de la présente Ordonnance qui sera insérée dans les journaux « LE RÉVEIL DU NORD » « L'ECHO DU NORD » et « LE JOURNAL DE ROUBAIX ». Disons qu'à l'expiration du délai susimparti, DEROO André, sera jugé par contumace. Fait à Douai, au Palais de Justice par le Président du TRIBUNAL SPÉCIAL, le TROIS JUILLET 1943. Vu le Procureur général : Ch. FONTANGES. — Le Greffier du Tribunal Spécial : Maurice FOSTIER

Etudes de Me Maurice DEVRAINNE, notaire à LA BASSÉE, et de Me André CHATTELYN, avoué à LILLE, 27 Boulevard Vauban.

VENTE par suite de licitation entre majeurs et mineurs (Consorts VERWAERDE) — Département du Nord, Arrondissement de Lille — Canton et Ville de LA BASSÉE, rue Lestarquit, n° 9 — **UNE MAISON** à usage **d'HABITATION** sur 179 mètres carrés de terrain — L'adjudication aura lieu le JEUDI 2 SEPTEMBRE 1943, à 14 h. 30, en l'Etude et par le Ministère de Me DEVRAINNE, notaire à LA BASSÉE — **Désignation** : VILLE DE LA BASSÉE, rue Lestarquit, n° 9 **UNE MAISON** à usage d'habitation élevée sur cave, comprenant : Au rez-de-chaussée : cuisine et trois pièces, au premier étage : deux chambres ; grenier au-dessus ; puits et citerne ; sur et avec cent soixante-dix-neuf mètres carrés de fonds, cour et terrain en dépendant repris au cadastre sous les numéros 2366 et 2367 ; tenant pardevant à la rue ; dans le fond à l'usine à gaz ; d'un côté à M. Maillard, murs mitoyens ; d'autre côté à Mme Capon, murs à la propriété. — **Occupation** : Cette maison est occupée sans bail ni loyer mensuel de 120 francs. — **Assurance** : Cette maison est assurée contre l'incendie à la Compagnie l'Union, suivant police n° 2433, du 22 Octobre 1930, pour 50.000 francs. — **Mise à prix** : Outre les clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Me DEVRAINNE, notaire à LA BASSÉE, et déposé en son Etude où l'on peut en prendre connaissance, les enchères seront reçues sur la mise à prix de VINGT-CINQ MILLE FRANCS, ci 25.000 francs.

— NOTA : Seules les personnes qui auront préalablement sollicité et obtenu de Monsieur le Préfet du Nord, l'autorisation prescrite par la loi du 16 Novembre 1940, seront autorisées à porter des enchères et pourront être déclarées adjudicataires : il est recommandé de la solliciter au moins trois semaines avant la vente. — **Visite** : Pour visiter, s'adresser à Me DEVRAINNE, notaire à LA BASSÉE. — Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de : 1° Mme Hortense VERWAERDE, veuve de M. Désiré PEUCELLE, à STEENWERCK ; 2° Mme Sophie VERWAERDE, épouse de M. Joseph HOCEDEZ, cultivateur à LA BASSÉE et dece dernier ; 3° Mme Angèle VERWAERDE, épouse de M. J.-B. VANUXEM, cultivateur à HAISNE, et de ce dernier ; 4° Mme Berthe LEBAS, épouse de M. Léon LORTHIOIS, cultivateur à HAISNES, et de ce dernier ; 5° Mlle Jeanne PEUCELLE, infirmière à SAINT-QUENTIN (Aisne) ; 6° M. Gaston PEUCELLE, cultivateur et marchand de charbon à ALAINCOURT (Aisne), époux de Mme Jeanne Amédée ; 7° M. Edmond PEUCELLE, cultivateur à BRISSY (Aisne), époux de Mme Mathilde BRIDE ; 8° M. Omer PEUCELLE, charcutier à BRISSY (Aisne), veuf en premières noces de Mme Virginie Rousseaux, époux en deuxièmes noces de Mme Lise Béthune ; 9° Mme Simone VERWAERDE, épouse de M. Maurice GILOT, commerçant à HÉNIN-LIÉTARD, et ce dernier ; 10° M. Albert VERWAERDE, agent de la S. A. P. E. L. à SOLESMES, époux de Mme Thérèse VIARD ; 11° Mme Marie DUCOURANT, veuve en premières noces de M. Marcel LEBAS, épouse en deuxièmes noces de M. Charles DELEBARRE, à LORGIES, et ce dernier. La dite dame agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin, qu'en qualité de tutrice naturelle et légale, au nom et pour le compte de : a) LEBAS André, née à Béthune, le 15 Mars 1922 ; b) LEBAS André, née à Lorgies, le 20 Avril 1924, ses deux enfants encore mineurs issus de son mariage avec son premier mari, décédé. Avec comme co-tuteur, M. Charles DELEBARRE, son deuxième mari ; 12° M. Alfred DENNŒULLIN, employé à BETHUNE, veuf de Mme Clémence LEBAS. Agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin, qu'en qualité de tuteur naturel et légal, au nom et pour la compte de : a) Ranée Dhennœullin, née à Béthune, le 12 Février 1925, b) Andrée Dhennœullin, née au même lieu le 31 mai 1921 ; c) Marcel Dhennœullin, né au même lieu, le 6 mars 1930 ; d) Paule Dhennœullin, née au même lieu, le 9 Août 1932 ; ses quatre enfants encore mineurs, issus de son mariage avec sa défunte épouse ; 13° M. Louis VERWAERDE, cultivateur à LORGIES, époux de Mme Valentina LEFEBVRE ; 14° Mme Auguste DELEVAL, veuve de M. Charles VERWAERDE « Mort pour la France en 1940 », demeurant à SISSONNE (Aisne). Ladite dame agissant tant en son nom et pour son compte personnel au besoin qu'en qualité de tutrice naturelle et légale, au nom et pour le compte de Christian VERWAERDE, année mineur, comme étant né à LA BASSÉE, le 6 Août 1938, de son mariage avec son défunt mari. Ayant Me André CHATTELYN pour avoué. En présence ou eux dûment appelés de : 1° M. Léon LORTHIOIS-LEBAS, sus nommé, subrogé tuteur des mineurs Andre et Andrée LEBAS ; 2° M. Eugène DHENNŒULLIN, boucher à VIOLAINES, subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Renée, Andrée, Marcel et Paule DHENNŒULLIN sus nommés ; 3° M. Gaston FLORENT, cultivateur à LORGIES, subrogé-tuteur ad hoc du mineur Christian VERWAERDE sus nommé. En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective, par le Tribunal Civil de Lille, en Chambre du Conseil, le 20 Avril 1943, enregistré. — Cette insertion vaut à la fois comme insertion légale conformément à l'art. 960 du Code de procédure civile et comme insertion faite conformément à l'art. 4 du Décret du 29 Novembre 1939, tendant à la reprise du cours de certains délais suspendus au profit des mobilisés, par le Decret du 1er septembre 1939 pour faire courir le délai d'un mois fixé par l'art. 5 dudit Decret du 29 Novembre 1939, pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories de personnes visées à l'art. 1er dudit Décret du 1er Septembre 1939 et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Civil de Lille. — Lille, le 9 Juillet 1943. (Signé) : A. CHATTELEYN. — Enregistré à Lille, A. J., le 10 Juillet 1943, folio case Reçu 30 frs. Le Receveur (Signé) : RATEL. POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER : a 1° Me Maurice DAVRAINNE, notaire à LA BASSÉE, rédacteur du cahier des charges, chargé de la vente ; 2° a M. André CHATTELEYN, avoué à LILLE, 27, Boulevard Vauban, charge des formalités judiciaires. 18894

Etudes de Me SIX, Notaire à Hénin-Liétard, et de Me le GENTIL, Avoué à Arras, 6, rue Putevin. — COMMUNE DE ROUVROY - **A VENDRE** sur licitation : **UNE MAISON.** Il sera procédé, le **Lundi 6 Septembre 1943, à 14 heures,** en l'Etude de Me SIX, Notaire à Hénin-Lietard, et par le Ministère dudit Notaire, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, de : **UNE MAISON d'habitation** située à Rouvroy, rue du Maréchal-Pétain, n° 102, comprenant : cave, cuisine, trois pièces en bas, deux chambres à l'étage, grenier et cour, dépendances, garage édifié par M. BEINE, grand jardin, l'ensemble d'une contenance de 18 ares 78 centiares, section B, numéro 143 p ; tenant de face à la rue, dans le fond à lea Compagnie de Vicoigne, Noeux et Drocourt, d'un côté à M. Offre, d'autre côté à M. Jean-Baptiste Lantoine. **Sur la mise à prix de soixante mille francs, ci : 60.000 francs.** Cette vente aura lieu en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Arras, le 2 juin 1943, enregistré, sur la requête collective de : 1° BRILLON Clotilde épouse assistée de Louis LIÉGEOIS, demeurant à Roanne ; 2° BRILLON Suzanne, épouse assistée de Alexandre TINCQ, demeurant à Fouquières-les-Lens ; 3° BRILLON Mireille, épouse assistée de Charles DELORY, demeurant à Hallicourt ; 4° BRILLON André, à Bruay-en-Artois ; 5° BRILLON Yvonne, à Hallicourt ; 6° BLOND Paul, veuf de Suzanne BRILLON, agissant en sa qualité de tuteur naturel et légal de Jacqueline-Elisa-Anna BLOND, née à Bruay-en-Artois, le 17 mai 1927 ; 7° Mireille DUVAL, épouse assistée de Alexandre CAROU, demeurant à Méricourt ; 8° Anne-Marie DUVAL, à Méricourt-sous-Lens ; 9° Louis BRILLON, cultivateur à Billy-Montigny ; 10° Jean-Baptiste BRILLON, à Billy-Montigny ; 11° Charlemagne BRILLON, à Boulogne-Billancourt ; 12° Marcel BRILLON, à Neuilly-Plaisance ; 13° André BRILLON, à Neuilly-Plaisance ; 14° Hortense VERQUERE, veuve da Abélard BRILLON, demeurant à Paris, en sa qualité de tutrice naturelle et légale de son fils Jacques BRILLON, né à Paris (20e), le 13 septembre 1934 ; 15° Jean-Baptiste LANTOINE, à Carnoiès, commune de Rocquabrune ; 16° Anne-Marie LANTOINE, veuve de Eugène SANTERRE, à Billy-Montigny ; 17° Marcelle BRILLON, épouse assistée de Henri VITU, à Rouvroy ; 18° Marceline BRILLON, épouse assistée de Raymond BEINE, à Rouvroy ; 19° Maria BRILLON, épouse assistée de Ferdinand DEMOUTIEZ, à Rouvroy ; 20° Amélie LEFEBVRE, à Rouvroy, veuve de Agnan BRILLON ; 21° Emilienna HUBERT, à Billy-Montigny, veuve de André BRILLON. Ayant Me le GENTIL pour Avoué. Cette vente aura lieu aux clauses, charges et conditions du cahier des charges déposé en l'Etude de Me SIX, Notaire, où les amateurs peuvent en prendre connaissance. Elle se fera en présence où aux dûment appelés des subrogés-tuteurs ou subrogés-tuteurs ad hoc des mineurs Jacquelins BLOND et Jacques BRILLON.

AVIS IMPORTANT — En exécution de la loi du 16 novembre 1940, les amateurs devront se munir, au préalable, de l'autorisation préfectorale nécessaire pour enchérir ; les demandes d'autorisation doivent être adressées sur formules spéciales, à la Préfecture du Pas-de-Calais. Un délai d'au moins vingt jours est nécessaire pour obtenir ladite autorisation. — **Pour tous renseignements, s'adresser** : 1° A Me SIX, Notaire à Hénin-Liétard ; 2° A Me Albert le GENTIL, Avoué à Arras, 6, rue Putevin.

x La présente publicité vaut comme insertion légale prévue par le Code et tient lieu de celle prescrite par le Décret-Loi du 29 Novembre 1940, en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil d'Arras. — En consequence, dans le mois des présentes, toutes personnes et sociétés visées à l'article 1er du Décret du 1er Septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil d'Arras. — Et redigé par l'avoué soussigné poursuivant la vente à Arras, le 7 Juillet 1943. — (Signé) : A. LE GENTIL. 18888

Etude de Me Paul CARLIN, avoué à Arras. — **DIVORCE** : D'un jugement contradictoirement rendu le quatorze avril mil neuf cent quarante-trois, enregistré, signifié et transcrit. Entre : Monsieur Paul BOISLEUX, agriculteur, demeurant à Achiet-le-Grand. Demandeur au principal, défendeur reconventionnel, ayant Me Paul CARLIN, pour avoué. D'une part. Et: Madame Marie-Adrienne BAYART, épouse de M. Paul BOISLEUX, demeurant à Vis-en-Artois. Défenderesse au principal, demanderesse reconventionnelle, ayant Me DUBOIS, pour avoué. D'autre part. Il appert que le divorce a été prononcé au profit du mari et aux torts exclusifs de la femme, et qu'il est devenu définitif. — Pour extrait (signé): Paul CARLIN.

Etude de Me Henri LESTOILLE, avoué à Cambrai, 20, rue Léon Gambetta. — VILLE DE CAMBRAI (Nord). — **VENTE** par suite de licitation d'**Une Maison** sise à **Cambrai,** 33, rue de Péronne. L'adjudication aura lieu le **Vendredi vingt-huit août 1943, à 14 heures 30** (heure allemande), à Cambrai, en l'Etude de Me DOVILLERS, notaire à Cambrai, 16, rue St-Géry et par leministère dudit Me DOVILLERS, commis à cet effet. En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cambrai, le 5 juin 1942, enregistré, signifié, devenu définitif. Aux requête, poursuites et diligence de : Monsieur Lucien-Léon SEVERIN, chef de peresonnel, demeurant à Cambrai, 78, Allée St-Roch. Poursuivant, ayant pour avoué constitué Me Henri LESTOILLE, demeurant à Cambrai, 20, rue Léon Gambetta. En présence ou eux dûment appelés, de : 1) Madame Elisa-Lucienne SEVERIN, sans profession, épouse de Monsieur Lucien BEGUE ci-après nommé, avec lequel el